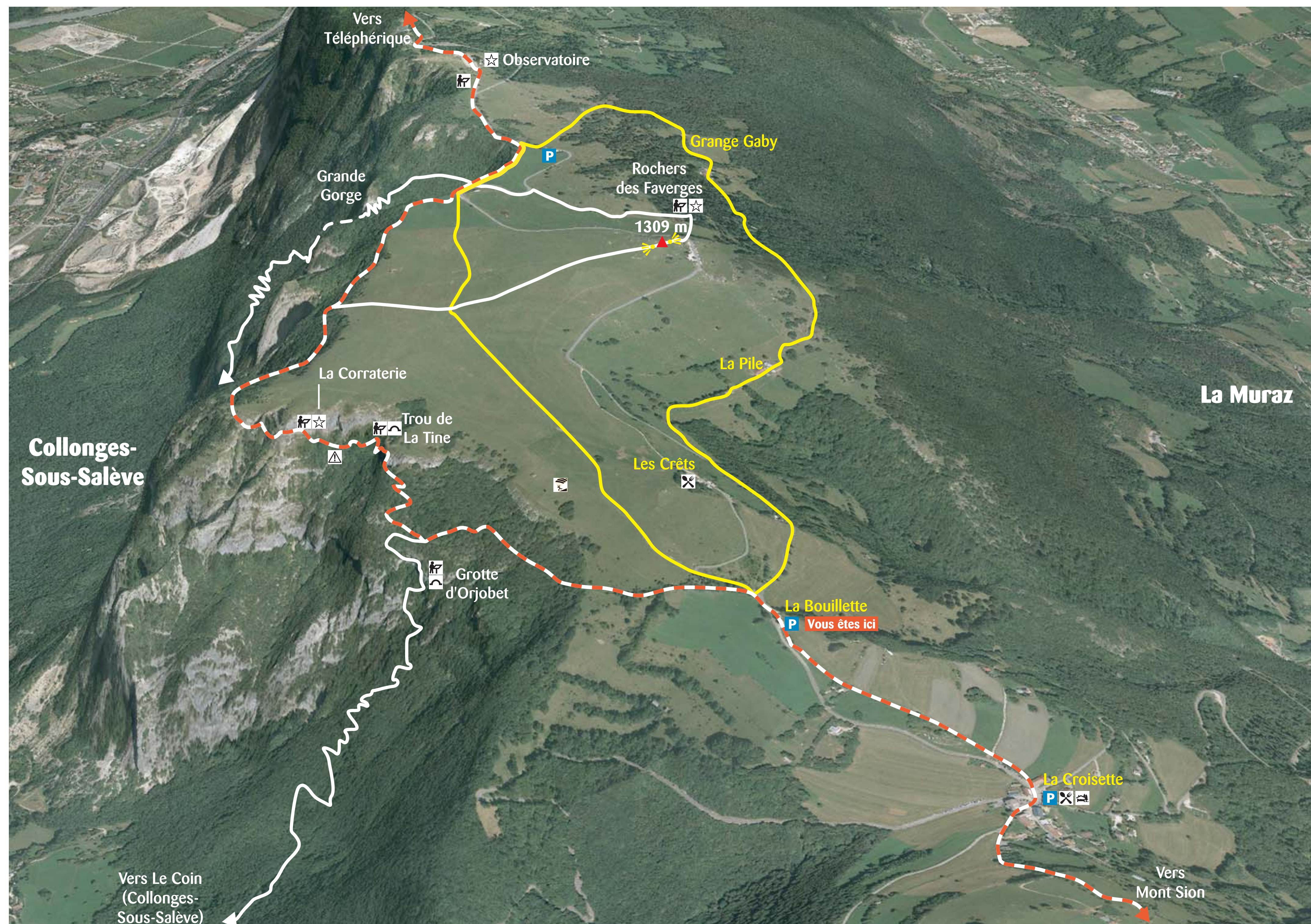


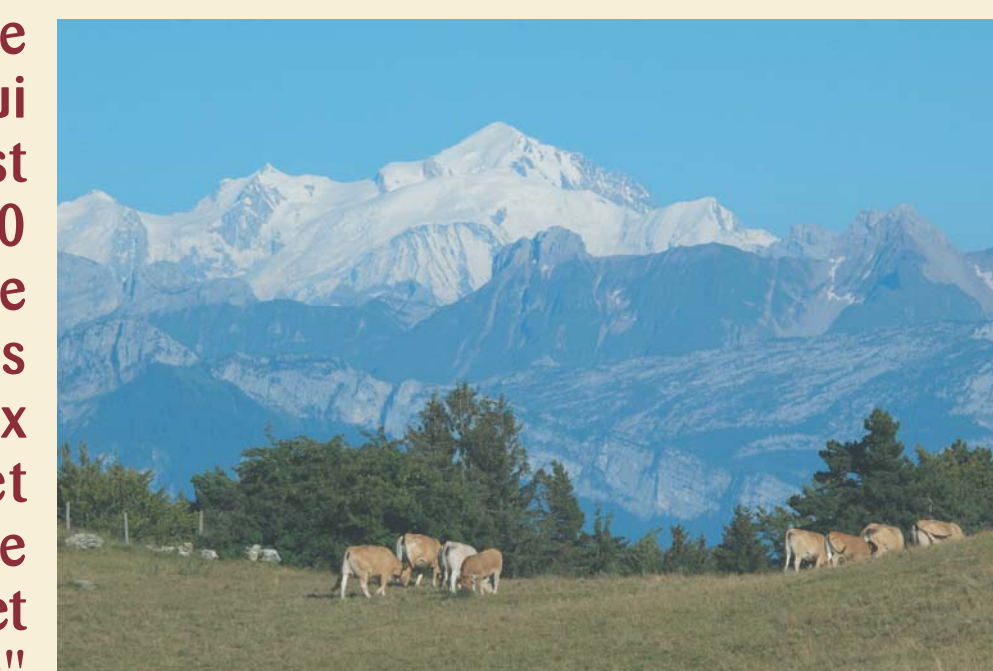
Balcon des Crêts

Communes de Collonges-sous-Salève et La Muraz - La Bouillette - Altitude : 1214 m



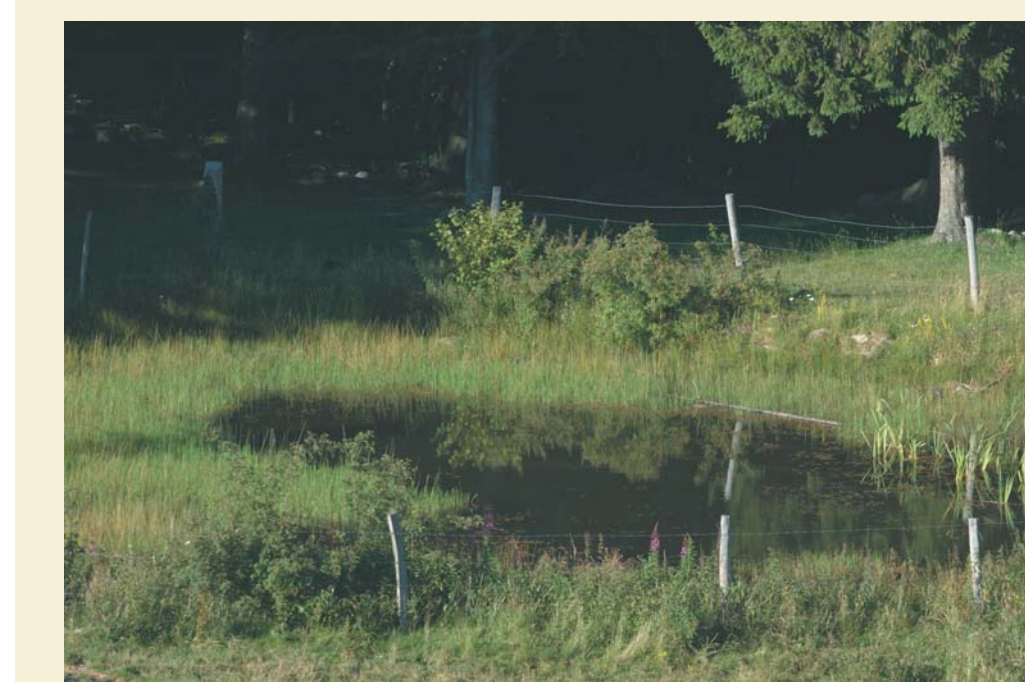
Les alpages franco-suisses du Salève

Les panoramas du Salève existent grâce aux pâturages. Sur 18 alpages qui couvrent 800 hectares, la moitié est propriété suisse. Le massif abrite 900 têtes de bétail dont une majorité de génisses, ainsi que des vaches allaitantes (veaux sous la mère). Les troupeaux "emmontagnent" en mai et "démontagnent" en octobre. Un alpage comprend un chalet qui sert à la traite et à loger le berger, de mares ou "goyets" pour abreuver le bétail ainsi que plusieurs parcs dans lesquels les bêtes sont déplacées durant la saison. Le Salève compte pas moins de 10 races de vaches franco-suisses dont l'Aubrac, l'Abondance, la Brune des Alpes ou l'Hérens. Vos gestes comptent pour la pérennité des alpages : refermez bien les barrières, tenez votre chien en laisse et respectez les points d'eau.



The mountain pastures of Le Salève provide wonderful unbroken views of the surrounding region. Out of 18 pastures covering 800 hectares, half are Swiss. The massif is home to 900 heads of cattle, mostly heifers, two herds of dairy cows and nurse cows. Cattle are taken up to the mountain pastures in May and brought down in October. Each pasture includes a chalet, pools, and a number of enclosures used for the animals throughout the season. Le Salève has no fewer than ten breeds of Franco-Swiss cow, including Aubrac, Abondance, Brune des Alpes and Hérens. Your contribution is crucial in preserving these pastures: be sure to close gates, keep dogs on a leash and respect water sources.

Les Mares d'alpages



Le randonneur averti sera étonné de trouver sur un massif calcaire, réputé sec, de petites mares dans les alpages. Elles sont issues de l'exploitation du fer pratiquée par les Burgondes et perfectionnée par les moines chartreux de Pomier. A l'emplacement des bas fourneaux où la fonte des grès sidérolithiques se faisait des cuvettes se sont remplies d'eau de pluie. Aujourd'hui, certaines de ces mares servent à abreuver le bétail. D'autres sont abandonnées. Mais l'évolution naturelle les condamne par l'accumulation de vase.

La vingtaine de mares recensées au Salève constitue également autant d'oasis pour de nombreuses espèces. Ce sont des lieux de reproduction pour les libellules et les batraciens dont certains sont d'intérêt européen comme le crapaud sonneur, protégés par la Directive Natura 2000.

Those with a keen eye may be surprised to see pools of water in these mountain pastures, despite the area's reputation as a dry limestone massif. The ponds are the result of iron working during the times of the Burgundians, and perfected by the Carthusian monks of Pomier. In places where bloomeries (furnaces) were used to smelt siderolithic deposits, the basins, were subsequently filled with rainwater. Some of these ponds are now used to water cattle. Others have been forgotten. Yet all are victim to the process of natural evolution that gradually fills them up with mud. Le Salève's 20 ponds are a haven for many species, playing an important part in the reproductive cycle of dragonfly, frogs and toads, some of which are protected under the European "Natura 2000" Directive, such as the yellow-bellied toad.

La Maison du Salève Pour tout savoir sur l'histoire, la nature et les activités de cette montagne emblématique du Salève, visitez la Maison du Salève à Présilly entre Cruseilles et St Julien. Renseignements sur www.maisondusaleve.com

Réseau de sentiers balisés

Nom de l'itinéraire : dénivelé \ durée

GR Balcon du Léman ©

Balcon des Crêts : 125 m \ 1 h 40

Itinéraires de liaisons



Recommandations

- La randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez?
- Avant de partir, informez votre entourage de votre itinéraire. Ne partez jamais seul, l'état des chemins peut subir des modifications en fonction des conditions météorologiques, des saisons et de leur fréquentation.

- Respectez les propriétés privées et les zones de cultures, ne nourrissez pas les chevaux. Ne troublez pas la tranquillité des animaux sauvages, gardez les chiens en laisse.
- La nature a besoin de vous, contemplez les fleurs, ne les cueillez pas, remportez vos débris.
- Soyez vigilants lors des dépassements ou croisements avec d'autres usagers (piéton, personne à mobilité réduite, VTT, équestre).

- Dans les espaces naturels la circulation des véhicules à moteur est interdite. Sur les chemins elle peut être réglementée, renseignez-vous auprès de la commune concernée.
- Les feux et le camping sauvage sont interdits dans les espaces naturels traversés.
- La chasse est ouverte du 2ème dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Jours sans chasse : Mercredi et vendredi.